



BIÉLORUSSIE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 28 février 2019 à 09h59



► Règlementation routière



Limitations de vitesse

	Agglomérations 	Routes 	Voies rapides 	Autoroutes 	
Motocyclettes					* Une limite de vitesse de 70 km/h est imposée au conducteur novice possédant un permis de conduire datant de moins de deux ans
Véhicules jusqu'à 3,5 t					* Une limite de vitesse de 70 km/h est imposée au conducteur novice possédant un permis de conduire datant de moins de deux ans
Véhicule avec remorque, ensemble de plus de 3.5 t					* Une limite de vitesse de 70 km/h est imposée au conducteur novice possédant un permis de conduire datant de moins de deux ans



Alcoolémie

0 g / litre de sang



Feux

Utilisation obligatoire de jour comme de nuit pour les motocyclettes. Utilisation obligatoire en cas de remorquage.



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire sur les sièges avant.

Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas voyager sur les sièges avant des voitures.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée

Amende jusqu'à 29 €



Circulation à vélo

Port du casque
NON

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours



Equipements hivernaux

Pneus cloutés

Obligatoire

Extincteur

Obligatoire

Triangle de signalisation

Obligatoire

Autorisés pendant la période hivernale. En cas d'utilisation, les véhicules doivent avoir un autocollant apposé à l'arrière.

Chaînes à neige

Autorisées pendant la période hivernale

Pneus hiver

Obligatoire du 1er décembre au 1er mars